PUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

Réf : AC/PB//2026/089

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
06/10/2026
Date d'affichage
06/10/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Adjoints au Maire
Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN, Conseillers Municipaux

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Patrick BARRETTest désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil si le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026 appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant formulée le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

Il propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

ORDRE DU JOUR

1- Souscription d'une ligne de trésorerie,
2- Décision modificative n°1 du budget communal 2026,
3- Dossiers de demande de subvention au titre de l'année 2027 auprès du Département, de l'Etat et de la Région Hauts-de-France,
4- Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable,
5- Mise en souterrain des réseaux basse tension, éclairage public et réseau télécom rue de la Colonne, rue du Plan et rue de Saint-Leu, avec versement d'un fonds de concours au Syndicat d'Energie de l'Oise,
6- Etude patrimoniale des réseaux d'eau potable et plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) – participation financière des communes de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne,
7- Renouvellement du contrat d'accueil de loisirs,
8- Contrat de location pour les décorations de Noël,
9- Constatation d'appartenance au domaine public des parcelles communales concernées par la Trans'Oise
10- Rapport annuel de l'ADTO-SAO au titre de l'année 2025,
11- Rapport d'actions de L'ADTO-SAO devenue INGE'OISE à la suite des observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Hauts de France,
12- Adhésion de la commune à la fondation du patrimoine,
13- Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne mandat 2026-2032,
14- Mise en place du passeport du civisme,
15- Questions diverses.

1-SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gauthier, Conseiller municipal en charge des finances qui expose au Conseil les projets de dépenses de l'exercice 2026.

Il rappelle que l'exécution de ceux-ci comporte pour la Commune la nécessité de recourir à une ligne de trésorerie, assurant le relais des sorties et entrées de fonds, pour un montant de 198 000 euros.

Les sorties correspondent aux travaux de voirie actuellement en cours dans le Bois Coupé.

Les entrées correspondent aux subventions obtenues pour ces travaux ainsi qu'au Fonds de Compensation de la TVA qui représente 16.404 % du montant total des travaux. Cette dernière ne sera versée qu'à la fin du premier semestre 2027.

Le principe de cette ligne de trésorerie est de n'utiliser que la somme dont la commune a réellement besoin à un instant T. Il est donc possible que seule une partie des 198 000 € soit débloquée.

Principales caractéristiques de la ligne :

-Montant : 198 000 Euros
-Durée : 12 mois
-Intérêts : trimestriels
-Taux : variable
-Index : Euribor 3 mois (si l'Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0)
-Marge sur index : 0.85%
-Remboursement : « In Fine »
-Frais de dossier : 198 €

Monsieur le Maire remercie Monsieur Gauthier pour cette présentation et propose aux conseillers de passer au vote.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gauthier et après en avoir délibéré autorise le Maire a souscrire une ligne de trésorerie pour 198 000 € et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2-DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gauthier, Conseiller Municipal en charge des finances.

Monsieur Gauthier présente la décision modificative n°1 du budget communal.

Cette dernière permet de transférer des crédits depuis le fonctionnement (compte D 61521) 231 100 € et l'investissement (R 1318) pour 28 000 € vers l'investissement aux comptent suivants :

204 : 22 500 € pour permettre de mandater le solde du fonds de concours au SE60 pour l'enfouissement des réseaux du Bois Coupé ainsi que le versement d'un fonds de concours à la CCAC pour les études des réseaux d'eau pluviale et l'élaboration d'un PGSSE.

2151 : 212 600 € pour permettre la réalisation de la totalité des travaux de réfection des bordures et trottoirs dans le Bois Coupé + parking Vatel plutôt qu'une réalisation en deux tranches.

21612 : 28 000 € pour permettre la rénovation d'une baie supplémentaire dans le cadre de l'opération de restauration des vitraux du chœur de l'église de Saint-Firmin.

Ci-après le tableau détaillé des opérations comptables réalisées :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	**Diminution de crédits**	**Augmentation de crédits**	**Diminution de crédits**	**Augmentation de crédits**
D 61521 : entretien et réparations sur terrains	235 100.00 €			
TOTAL D011 : Charges à caractère général	**235 100.00 €**			
D 023 : Virement à la section d'investissement		235 100.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		**235 100.00 €**		
Total	**235 100.00 €**	**235 100.00 €**		
DESIGNATION	**DEPENSES**		**RECETTES**	
INVESTISSEMENT	**Diminution de crédits**	**Augmentation de crédits**	**Diminution de crédits**	**Augmentation de crédits**
D 204151 : Subventions versées-CCAC PGSSE		11 150.00 €		
D 204182 : Subventions org. Public : SE60 MES des réseaux communaux		11 350.00 €		
TOTAL D 204 : subventions d'équipements versées		**22 500.00 €**		
D 2151 : Réseaux de voirie : Bois Coupé		212 600.00 €		
D 21612 : Biens historiques et culturels : baie du chœur de l'église		28 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		**240 600.00 €**		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				235 100.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				**235 100.00 €**
R 1328 : Autres subventions : fondation du patrimoine				28 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				**28 000.00 €**
TOTAL		**263 100.00 €**		**263 100.00 €**
TOTAL GENERAL	**263 100.00 €**		**263 100.00 €**	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3A à 3M DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DE l'OISE, DE L'ETAT ET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2027

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers de demandes de subventions qu'il est proposé de déposer au titre de l'année 2027 :

Auprès du Département

- Extension du système de vidéoprotection – quatre caméras supplémentaires – taux de subvention possible 29 %

- Réfection bordures et trottoirs dans le Bois Coupé phase 2- Allée du Bois Coupé- taux de subvention possible 29%

- Pose de quatre avaloirs dans la rue de la Colonne – taux de subvention possible 29% + 10% de bonification

- Aménagement paysager et gestion intégrée des eaux pluviales rondpoint de la demi-lune – taux de subvention possible 29% + 10% de bonification

- Confort thermique des écoles : mise en place d'un système de climatisation- taux possible 29%

- Réfection voirie, bordures et trottoirs Vieux Vineuil phase 1 : rue et impasse Jeanne d'Arc-taux possible 29 %

Auprès de l'Etat DETR

- Réfection bordures et trottoirs dans le Bois Coupé phase 2- Allée du Bois Coupé- taux de subvention possible 45 %

- Aménagement paysager et gestion intégrée des eaux pluviales rondpoint de la demi-lune – taux de subvention possible 45%

- Confort thermique des écoles : mise en place d'un système de climatisation- taux possible 45% pour la DETR

- Réfection voirie, bordures et trottoirs Vieux Vineuil phase 1 : rue et impasse Jeanne d'Arc-taux possible 45 %

Auprès de l'Etat FONDS VERT

- Confort thermique des écoles : mise en place d'un système de climatisation- taux déterminé par l'Etat

Auprès de la Région HDF au titre du fonds d'aide aux projets locaux

- Aménagement paysager et gestion intégrée des eaux pluviales rondpoint de la demi-lune – taux de subvention déterminé par la Région

- Confort thermique des écoles : mise en place d'un système de climatisation- taux de subvention déterminé par la Région

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir valider la contexture des projets de travaux et d'acquisitions envisagés et de l'autoriser à déposer des demandes de subventions pour les dossiers cités ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la contexture des projets de travaux et d'acquisitions décrits ci-dessus et autorise le Maire à déposer les dossiers de subventions correspondants auprès du Conseil Départemental, de l'Etat et de la Région Hauts-de-France.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4- ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CRÉANCE IRRÉCOUVRABLE

Monsieur le Maire rappelle que lorsqu'une créance n'est pas recouvrée immédiatement, le trésor public effectue des recherches sur le créancier et lorsque cela est possible une saisie est faite pour recouvrer les sommes dues.

Lorsque le créancier ne peut être retrouvé la seule solution qui s'offre à la collectivité est d'admettre cette somme en non-valeur ce qui signifie que ce montant ne sera jamais recouvré.

Dans le cas présent, la somme s'élève à 28.35 € et correspond à une prestation d'étude surveillée datant de 2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour admettre en non-valeur cette somme suite aux poursuites sans effet réalisées par le trésor public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5- MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX BASSE TENSION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET RÉSEAU TÉLÉCOM RUES DE LA COLONNE, DU PLAN ET DE SAINT-LEU

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune souhaite poursuivre son programme communal d'enfouissement des réseaux.

Pour l'année 2027, il est prévu d'effectuer les travaux d'enfouissement des réseaux BT/EP et RT dans les rues de la Colonne, du Plan et de Saint-Leu toujours en collaboration avec le Syndicat d'Energie de l'Oise.

Le montant de ces travaux, avec la subvention du Département, s'élève à 283 382.24 € TTC.

A noter qu'en cas de non-financement du Département la commune renoncera à réaliser ces travaux qui s'élèveraient alors à 527.457.42 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour la réalisation de ces travaux et le versement d'un fonds de concours au SE60 d'un montant de 283 382.24 € TTC versé en 2 fois :

- 50% au démarrage des travaux
- 50% à la fin des travaux

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

- Autorise le versement d'un fonds de concours au SE60.

- Prend Acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%

- Prend Acte du versement du solde après achèvement des travaux.

- Inscrit au Budget communal de l'année 2027, les dépenses afférentes aux travaux 283 382,24 € (montant prévisionnel du fonds de concours avec frais de gestion et avec subvention) qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6- ÉTUDE PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES EAUX (PGSSE) – PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES DE LA C.C.A.C

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2024, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne conduit une étude relative à l'état patrimonial des réseaux d'eau potable sur le territoire des communes d'Avilly-Saint-Léonard, Chantilly, Gouvieux, Lamorlaye et Vineuil-Saint-Firmin.

Cette étude est assortie de l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) et de chiffrages de solutions d'approvisionnement en eau à Apremont.

Il rappelle également la convention correspondante, signé le 8 juillet 2024, qui prévoit une participation financière des communes membres.

Pour ce qui concerne Vineuil-Saint-Firmin, le montant de la participation s'élève à 11 150 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour le versement de cette participation financière dans le cadre des études précitées engagées par la CCAC.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De donner son accord sur le versement d'une participation financière de 11 150 € à la C.C.A.C,
- De prévoir cette dépense au budget communal 2026 au chapitre 204.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2021 la Municipalité propose à la population Vinolienne un service d'accueil de loisirs avec :

- une gestion externalisée des services périscolaires et de restauration mis à la disposition des parents d'enfants Vinoliens (inscriptions extérieures possibles sous réserve de places disponibles),
- un accueil de loisirs sans hébergement le mercredi et une partie des vacances scolaires (hors vacances de Noël).

Rappel des services proposés :

- Présence quotidienne d'un directeur de centre de loisirs pour la gestion courante des demandes des familles et du personnel périscolaire et de restauration,
- Périscolaire du matin et du soir en maternelle,
- Périscolaire du matin et étude surveillée suivie du périscolaire le soir à l'école élémentaire,
- Restauration scolaire.
- Accueil de loisirs sans hébergement les mercredis et une partie des vacances scolaires (hors vacances de Noël).

La convention d'accueil de loisirs prenant fin en 2026, il est proposé de la renouveler avec les mêmes prestations.

Monsieur le Maire propose d'acter le renouvellement du contrat avec la Ligue de l'Enseignement afin d'assurer une continuité des services proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De retenir la proposition de la Ligue de l'enseignement pour le renouvellement de l'accueil de loisirs sans hébergement, des services périscolaires et de restauration,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,
- D'inscrire au budget communal les crédits nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8- CONTRAT DE LOCATION DE DÉCORATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la volonté de la Municipalité de participer activement à l'illumination de la commune lors des festivités de fin d'année.

Le coût d'acquisition des décorations ainsi que leur entretien étant très onéreux il est proposé de conclure un contrat de location d'une durée de 4 ans avec la société DM Conseil pour un montant total HT de 8 200 € par an comprenant notamment :

- La fourniture des décorations,
- La pose et la dépose du matériel,
- L'entretien et le dépannage.

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour signer ce contrat de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de location de décorations de noël,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9- CONSTATATION D'APPARTENANCE AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA « «PROMENADE D'EGMONT » AFFECTEE A L'USAGE DU PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de création d'une voie verte entre Senlis et Chantilly est en cours depuis plusieurs années.

Les différentes procédures préalables au démarrage des travaux sont achevées.

Il reste à constater que la Promenade d'Egmont, actuellement inscrite dans le Domaine Privé communal, est affectée à l'usage du public dans les faits et qu'il convient de constater son appartenance au Domaine Public communal.

Les emprises appartenant à la commune et constituant la « Promenade d'Egmont » sont cadastrées comme suit :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
AH	95	La Gare de Saint-Firmin	1 430 m²
AE	3	Bois du Lude	12 790 m²
AC	203	Le Bois Coupé	12 391 m²
		Total	26 611 m²

Monsieur le Maire rappelle également que cette promenade est librement accessible au public et fait l'objet d'une fréquentation régulière par les usagers et que des équipements y sont présents (bancs, signalisations).

Ces éléments caractérisent l'affectation effective de la « Promenade d'Egmont » à l'usage direct du public ;

Il convient donc de mettre en cohérence la situation juridique des emprises concernées avec leur affectation effective et leur usage public, c'est pourquoi je vous demande de constater l'incorporation des parcelles de la Promenade d'Egmont dans le Domaine Public communal.

Monsieur le Maire précise que la présente constatation de l'incorporation dans le domaine public communal constitue uniquement un changement de régime domanial et n'emporte aucun transfert de propriété.

La commune de Vineuil-Saint-Firmin demeure propriétaire des emprises concernées.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De constater que la « Promenade d'Egmont », propriété de la commune de Vineuil-Saint-Firmin, est affectée à l'usage direct du public.
- De prononcer la constatation de l'incorporation dans le domaine public communal de la « Promenade d'Egmont », correspondant aux emprises cadastrées :

 - section AH n° 95, au lieu-dit « La Gare de Saint-Firmin », d'une contenance de 1 430 m²,
 - section AE n° 3, au lieu-dit « Bois du Lude », d'une contenance de 12 790 m² ;
 - section AC n° 203, au lieu-dit « Le Bois Coupé », d'une contenance de 12 391 m².

Soit une contenance cadastrale totale de 26 611 m².

- De préciser que la présente constatation de l'incorporation dans le domaine public communal constitue uniquement un changement de régime domanial et n'emporte aucun transfert de propriété. La commune de Vineuil-Saint-Firmin demeure propriétaire des emprises concernées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la mise à jour des documents administratifs et patrimoniaux de la commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10- APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SPL ADTO SAO POUR L'ANNÉE 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gauthier, représentant de notre commune auprès de INGE'OISE (anciennement ADTO), qui rappelle le statut, l'organisation ainsi que les missions de cet EPCI.

Il présente également le rapport annuel 2025.

Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le rapport de l'élu à la collectivité pour l'année 2025 de la SPL INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO).
- de donner quitus au représentant de la collectivité pour l'année 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur Gauthier :

-APPROUVE le rapport pour l'année 2025 de la SPL INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO).
- DONNE quitus au représentant de la Collectivité pour l'année 2025.
-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11-RAPPORT D'ACTIONS DE LA SPL ADTO-SAO DEVENUE INGE'OISE A LA SUITE DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES HAUTS-DE-FRANCE

Le Rapporteur, Monsieur Gauthier, expose :

Conformément à l'article L. 243-9-1 du Code des juridictions financières, les Entreprises Publiques Locales ayant fait l'objet d'un contrôle par une Chambre régionale des comptes (CRC) doivent réaliser un rapport présentant les actions entreprises à la suite des observations de la juridiction financière.

Ce rapport, après avoir été présenté à l'organe collégial de la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE le 20 mai 2026 doit être obligatoirement transmis à l'ensemble des collectivités et groupements actionnaires. La loi impose que ce rapport soit soumis à l'assemblée délibérante de chaque actionnaire afin d'y faire l'objet d'un débat.

La commune de Vineuil-Saint-Firmin, en sa qualité d'actionnaire de la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE a reçu notification de ce rapport d'actions, annexé à la présente note.

Ce rapport détaille les mesures correctives et les engagements pris par la SPL pour répondre aux observations de la CRC concernant le contrôle portant sur les années de 2018 à 2022/2023 dont les éléments relevés étaient :

- 1 rappel au droit : modifier l'objet social – fait – nouvel objet social approuvé en AGO le 10 février 2026
- 5 recommandations :
 - faire plus de réunions avec les actionnaires : 1 réunion mini en plus /an
 - préciser les conventions de mandat : les nouvelles conventions sont à approuver lors du présent conseil
 - mettre en place un plan d'affaires : le premier plan d'affaires de la société a été approuvé le 28 novembre 2025, il fera l'objet d'une première évaluation en fin d'année

- présenter en CA une analyse financière plus adaptée à son activité et présenter un budget prévisionnel à voter par ce dernier : mis en place dès 2025 sur l'exercice 2024
- Présenter au CA une étude sur l'équilibre financier des opérations et fixer un niveau de prix pertinents : partiellement réalisé avec la nouvelle grille tarifaire, suivi à poursuivre avec un groupe de travail à renommer.

Il est ainsi demandé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de la communication de ce rapport précisant les actions correctives ou actions mises en œuvre pour répondre aux attentes de la CRC et de procéder au débat requis par la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12- ADHÉSION DE LA COMMUNE À LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle que la fondation du patrimoine apporte un concours précieux aux collectivités locales, qu'il s'agisse de l'identification des édifices menacés, de l'assistance technique au montage de projets de restauration, ou de la mobilisation du mécénat et du lancement de souscriptions publiques.

Pour ce qui concerne la commune, la fondation apporte son soutien dans le cadre de la restauration des vitraux du chœur de l'église de Saint-Firmin.

Ainsi grâce à son action, quatre baies sur les cinq à restaurer devraient être financées par des dons.

Notre commune souhaite poursuivre une politique active de sauvegarde, de mise en valeur et de promotion de son patrimoine bâti et paysager de proximité (protégé ou non au titre des monuments historiques).

Afin d'y contribuer Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la fondation du patrimoine pour un montant de 200 € au titre de l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en d'avoir délibéré :

- DECIDE l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2026 ;
- AUTORISE le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 200 € ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à cette adhésion et à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13- PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE 2026-2032

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne permet aux communes qui la composent de mettre en commun des moyens, des compétences et des projets, au service d'un même territoire.

Le pacte de gouvernance soumis au Conseil Municipal en fixe les grandes orientations : Il exprime la manière dont la Communauté de communes entend exercer ses compétences et construire, avec chacune des communes membres, une relation de confiance, d'équité et de coopération loyale.

Ce pacte ne se substitue ni aux statuts, ni au règlement intérieur, ni aux documents de projet (projet de territoire, pactes financiers et fiscaux, schémas de mutualisation) qui peuvent en décliner la mise en œuvre. Il en constitue le socle de valeurs et de méthode, partagé par l'ensemble des élus communautaires.

Il sera adopté par le Conseil communautaire après avis du Bureau communautaire et des conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales, et pourra être révisé dans les mêmes conditions, à l'initiative du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents, ou d'une majorité des communes membres.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en d'avoir délibéré :

- Émet un avis favorable ou défavorable sur le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne tel qu'il a été présenté ;
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre cet avis au président de la CCAC et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Questions diverses :

Passeport du civisme :

Madame Angeles, adjointe en charge de la communication et conseillère communautaire, rappelle que la commune vient de mettre en place le passeport du civisme qui s'adresse aux élèves de CM1/CM2, l'objectif étant d'impliquer les jeunes Vinoliens dans la vie locale en leur apportant tout ce dont ils ont besoin pour connaitre ce qu'est le civisme.

Le passeport du civisme ce sont des actions concrètes et ciblées sur des thèmes importants : Nos aînés, le devoir de mémoire, l'environnement ou encore le patrimoine.

Madame Angeles précise que ce passeport a été initié par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne. Celui de Vineuil-Saint-Firmin n'est pas un copier/coller des autres passeports mais un passeport spécifique à la commune réalisé en tenant compte de ce qui est déjà présent sur notre territoire notamment :

- Le patrimoine avec la restauration des vitraux de l'église de Saint-Firmin,
- Les liens intergénérationnels avec la présence de l'EHPAD
- L'environnement avec la présence des ruches sur le stade

Le principe est simple : les jeunes ont 20 actions à mener, une fois l'action réalisée un tampon est opposé sur le passeport.

En fonction du nombre d'actions réalisées des médailles seront remise lors d'une cérémonie dédiée.

Monsieur le Maire tient à remercier Mme Angeles d'avoir mené à bien ce dossier.

Madame Angeles remercie Monsieur le Maire tout en rappelant que ses collègues élus ont œuvré avec elle pour réaliser ce passeport.

Cérémonie de dénomination de l'école

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie de dénomination de l'école a eu lieu le 3 octobre dernier.

Un article a été publié dans Oise Hebdo.

Octobre Rose

Record battu cette année avec 180 participants.

Travaux

Les travaux du Bois Coupé avancent bien et devraient s'achever fin novembre. L'entreprise est très respectueuse des lieux.

Les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et réseau télécom rue et impasse Jeanne d'Arc, rue et chemin d'Apremont commenceront le 19 octobre prochain.

Future crèche

Le permis de construire vient d'être signé, les travaux devraient démarrer au plus tard en janvier 2027.

Rondpoint de la Demi-lune

Un aménagement paysager va être prochainement réalisé pour embellir l'entrée de ville mais aussi pour participer au traitement des eaux pluviales.

Fête d'Halloween

Madame Angeles annonce une nouveauté pour cette année avec un spectacle proposé pour les petits à partir de 3 ans le 31 octobre-inscriptions obligatoires.

Distribution des colis de fin d'année

La distribution des colis des aînés aura lieu le 3 décembre. Cette année les colis seront accompagnés d'un pot de miel des ruches de Vineuil.

Collecte alimentaire

Organisée comme chaque année les 6 et 7 novembre au Sitis et à Maison du Frais.

Nouveauté 2027

Les vœux du Maire seront organisés le vendredi 8 janvier à 18h30 au centre communal.

Cirque

Le cirque est de retour au stade de Vineuil-Saint-Firmin le 20 décembre pour une représentation exceptionnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.